

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5667**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Cession, à ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM, d'un immeuble situé 9, impasse Mouillard

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5667**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM, d'un immeuble situé 9, impasse Mouillard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par arrêté en date du 4 juin 2007, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble à usage de garages situé 9, impasse Mouillard à Lyon 9° et appartenant à monsieur Guy Nautin, le tout édifié sur une parcelle de terrain de 689 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 84 de la section AX.

Cette acquisition est réalisée pour le compte d'ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM qui assure le préfinancement et dont le programme consiste en la réalisation d'une opération de six logements en prêt d'aide à l'insertion (PLAI).

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, le tènement ci-dessus désigné pour un montant de 110 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

L'acquéreur s'engage, par ailleurs, à rembourser le vendeur de tous les frais inhérents ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est proposée, concernant la cession, à ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM, d'un tènement situé 9, impasse Mouillard à Lyon 9°.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant de 110 000 € résultant de cette cession, ainsi que les frais inhérents à cette transaction, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,